

---

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 26 mars 2021, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *règlement numéro 2021-158 décrétant des travaux de réfection du chemin du lac Chaud Ouest et un emprunt d'un million huit cent soixante-quinze mille six cent dollars (1 875 600 \$)*

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au [www.munilamacaza.ca](http://www.munilamacaza.ca)

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 29<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2021**

La directrice générale par intérim



Caroline Dupuis

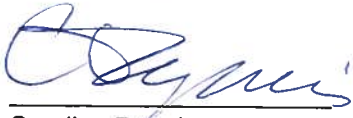
---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29<sup>e</sup> jour de mars 2021.

La directrice générale par intérim



Caroline Dupuis